

Transbordeurs desservant Terre-Neuve

M. Blais: Monsieur l'Orateur, nous voyons assis là-bas, mais pas à sa place, le maître du Great Plains Navigational Institute, le représentant d'Edmonton-Centre (M. Paproski), qui n'a absolument aucune connaissance de l'eau. La seule eau qu'il voit est acheminée par conduite de je ne sais où.

Une voix: La rivière Saskatchewan.

M. Blais: Elle vient sans aucun doute d'une autre province. L'Alberta dépend sans aucun doute plus de la Saskatchewan que la Saskatchewan ne dépend de l'Alberta.

Une voix: Il est 6 heures.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est 6 heures et bien que j'aie quelques faits saillants à exposer, je propose que nous allions dîner.

Une voix: Continuez, je vous en prie.

Des voix: Le vote!

M. Blais: Monsieur l'Orateur...

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député s'est déjà rassis; il ne peut pas parler deux fois.

M. Blais: Ce n'est pas vrai.

[Français]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur...

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Est-ce que l'honorable député de Madawaska-Victoria désire prendre la parole?

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, il n'est pas encore 6 heures. A moins que l'honorable député obtienne le consentement de la Chambre, de l'avis de la présidence il reste encore 45 secondes à écouler avant 6 heures.

M. Corbin: Monsieur l'Orateur, je suis étonné de l'attitude des Tories à la Chambre aujourd'hui, et cela démontre qu'ils auraient pu profiter d'un repos parce qu'ils sont sans aucun doute à bout de nerfs.

Celui qui ne comprend pas le texte de la motion que nous étudions aujourd'hui, ou bien il est stupide, ou bien il ne veut pas comprendre. De plus, le texte français rend encore un mauvais service aux députés parce qu'il traduit «to ensure continuous and uninterrupted transportation service» par «un service permanent.» Ce n'est pas du tout la traduction correcte, monsieur l'Orateur, et cela il faut quand même le souligner.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

[M. Blais.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES LOIS SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES, LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LES PRÊTS ET L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LE GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les prêts aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 3^e fois, ainsi que de l'amendement de M. Howard.

M. Don Blenkarn (Mississauga): Monsieur l'Orateur, avant de signaler qu'il était 5 heures, je disais que le gouvernement s'en prend au crédit d'une façon impitoyable. S'il faut restreindre le crédit et limiter les fonds disponibles par l'intermédiaire du système bancaire à cause de la surchauffe économique, il est alors urgent que le gouvernement impose des contrôles qui assureront une répartition convenable de fonds aux entreprises. Si le gouvernement veut vraiment resserrer le crédit, arrêter la spéculation et l'inflation, il pourrait s'en prendre à la spéculation qui se fait sur le marché immobilier comme sur le marché des matières premières.

Il y a toutefois une chose dont le gouvernement doit s'abstenir, c'est de s'immiscer dans la question du montant à consentir aux petits commerçants, aux producteurs des secteurs de l'agriculture et de la pêche car, ce faisant, il détruirait la petite entreprise, le petit exploitant. Les dispositions relatives aux prêts, qui constituent l'essence du bill C-14, perdraient toute efficacité si le gouvernement répétait ce qu'il a fait en 1968, 1969 et 1970: épuiser la masse monétaire et dire: «Très bien, nous allons mettre fin à l'inflation en rendant tout le monde pauvre».

C'est sur ce principe que repose le programme d'urgence provisoire que le gouvernement se propose de présenter au peuple canadien. C'est sa façon de juguler l'inflation. Si le gouvernement établit des contrôles monétaires ceux-ci finiront par donner des résultats. Mais ils priveront d'emploi 900,000 personnes et ils détruiront le monde des affaires. Les cultivateurs et les pêcheurs auront de la difficulté à vendre leurs produits. Les hommes d'affaires se trouveront sur la paille. Mais le gouvernement l'a déjà fait et il a l'intention de le faire aujourd'hui. C'est ce qui explique l'augmentation du taux de précompte. Voilà le programme d'urgence provisoire que prévoit le gouvernement pour arrêter l'inflation, programme dont il parle depuis un an et demi.

Que le gouvernement avoue à la Chambre qu'il nous faut des contrôles monétaires, que nous devons cesser d'imprimer et de mettre en circulation pour 678 millions de dollars de billets de la Banque du Canada parce qu'il nous est impossible d'emprunter une telle somme sur le marché. A mon avis, le gouvernement doit en venir à reconnaître que si nous devons resserrer la masse monétaire, une répartition de celle-ci s'impose. Ainsi les secteurs de l'économie qui ne pourraient pas survivre à la coupure du flot monétaire au sens que l'entendent depuis toujours les libéraux disposeraient au moins d'un minimum vital suffisant pour demeurer en affaires, prendre de l'expansion et réaliser des projets. Ce sont les petites entreprises, les